

Réunion du 2 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY

Excusé(s) :

Absent(s) :

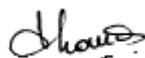
Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CD/2015/114 - Administration générale - 5
SERS - augmentation du capital social**

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental du Bas-Rhin :

- approuve le deux projets d'augmentation de capital de la Sers. Tout d'abord augmenter le capital social qui s'élève à 8 000 000 € divisé en 20 122 actions de même valeur nominale, d'un montant de 19 878,50 € par l'émission de 50 actions nouvelles de numéraire d'un montant de 397,57 € chacune ce qui aura pour effet de porter ainsi le capital social à 8 019 878, 50 €. Ensuite une seconde augmentation de capital par incorporation d'une somme de 48 921,50 €, prélevée sur le poste "prime d'émission" qui sera ainsi ramené de 184 041,50 € à 135 120 €, par élévation de la valeur nominale des 20 172 actions composant le capital social, portant ainsi le capital social de la société à 8 068 800 €.
- approuve la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur de la Région Alsace,
- approuve la modification de l'article 6 des statuts de la SERS,
- approuve la modification de l'article 15 des statuts de la SERS avec création de 4 nouveaux postes d'administrateurs. Les deux modifications statutaires sont jointes en annexe.
- désigne un représentant supplémentaire au Conseil d'Administration de la SERS

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY